

## REALISATION SUBSTANTIELLE ET DEMARCHE FUTURES DES PARTIS POLITIQUES PARTICIPANT A LA BELGIAN PRIDE 2019

La Belgian Pride considère les partis politiques comme partenaires pour améliorer les droits et le bien-être de la communauté LGBTI+. Ce sont notamment les politicien·ne·s qui peuvent appliquer des réformes au niveau politique et législatif.

Nous trouvons très important que chacun·e qui s'engage pour la société a le droit d'être entendu·e.

Participer à la Pride Parade de la Belgian Pride implique des conditions de participation. Un parti politique doit prouver avoir été un·e allié·e et de vouloir continuer à s'engager dans le futur.

Afin de participer à la Belgian Pride en tant que parti politique, ce parti doit signer la charte annuelle et répondre aux questions ci-dessous. Les réponses seront publiées sur [www.pride.be](http://www.pride.be) pour que tout le monde puisse lire ce que le parti politique a su atteindre et quels sont ses démarches futures. En outre, nous demandons une personne de contact pour répondre en cas de questions d'intéressés.

Bonne lecture !

The Belgian Pride

**Nom du parti politique :** PS

### Qu'a déjà réalisé votre parti pour la communauté LGBTI+ ?

Décrivez ci-dessous en maximum 500 mots qu'a réalisé votre parti concernant le bien-être de la communauté LGBTI+ ; que ce soit au niveau local, régional, national ou international.

L'égalité des droits et les libertés individuelles sont au cœur de l'action du PS. Le PS a ainsi toujours été pionnier en matière de droits des personnes LGBTQI+. Les acquis à cet égard sont nombreux :

- 23 novembre 1998 - La loi sur la cohabitation légale. Celle-ci concerne tant les couples hétérosexuels qu'homosexuels. Elle résulte d'une procédure législative initiée dès 1993 par le PS et le dépôt d'une proposition de loi sur le contrat de vie commune.
- 30 janvier 2003 - L'ouverture du mariage aux personnes de même sexe. Ce sont les députés socialistes qui proposent dès 2000 une loi ouvrant le mariage aux couples homosexuels. Le Gouvernement Arc-en-ciel, à participation socialiste, emboîte le pas de la Chambre et décide l'ouverture du mariage civil aux couples de même sexe.
- 20 avril 2006 - L'adoption pour les couples de même sexe. En 2004, les députés socialistes déposent une proposition de loi visant à autoriser l'adoption aux couples de même sexe. Le débat qui s'en est suivi aboutira à son ouverture formelle.
- 10 mai 2007 - Adoptées à l'initiative du PS, les trois lois antidiscrimination interdisent et sanctionnent toute discrimination directe ou indirecte fondée notamment la base du sexe, en ce compris l'identité et l'expression de genre de même que l'orientation sexuelle.
- 6 juillet 2007 - Le droit à la procréation médicalement assistée (PMA). Votée à l'initiative du Sénateur socialiste Philippe Mahoux, la loi permet de rendre possible le projet de grossesse de nombreux couples via les avancées médicales. Le texte est guidé par trois principes : le respect du pluralisme éthique, le refus de tout dérapage eugénique ou commercial et le consentement éclairé de ceux qui participent à la démarche.
- 31 janvier 2013 - Le Plan de lutte contre l'homophobie et la transphobie a permis d'unir tous les acteurs et de coordonner toutes les actions et les mesures, que ce soit sur le plan de la justice, de la police, de la santé, de l'éducation, etc.

- Tout le bilan des ministres socialistes au niveau des entités fédérées : nombreuses campagnes de sensibilisation notamment menées par Fadila Laanan, Eliane Tillieux ou encore Isabelle Simonis, le soutien au projet "Grls" visant à déconstruire les stéréotypes sur les LGBTQI+ dans les écoles, le soutien financier aux associations (maisons arc-en-ciel), etc.

Tous les acquis ne peuvent être cités. Outre ceux-ci, le PS agit au quotidien : soutien et contact permanent avec les associations de terrain, ouverture à Bruxelles et Liège (bourgmestres socialistes) de refuges LGBTQI+, etc. Le PS fait de l'émancipation des LGBTQI+ l'une de ses plus grandes priorités.

**Quelles sont les étapes suivantes de votre parti pour la communauté LGBTI+ en 2019, spécifiquement concernant le thème de cette édition de la Pride (l'intersectionnalité) ?**

Décrivez ci-dessous en maximum 500 mots ce que votre parti va tenter de réaliser pour améliorer le bien-être de la communauté LGBTI+ ; que ce soit au niveau local, régional, national ou international.

Le PS a toujours été pionnier sur les questions LGBTQI+. Du mariage pour les couples homosexuels à l'adoption pour ces mêmes couples, le PS a été précurseur dans toutes les luttes. En vue de créer une société du vivre ensemble, du faire ensemble et de la tolérance, où les identités et expressions de genre, les caractéristiques et orientations sexuelles seront libres des prescrits sociaux, afin de lutter contre les discours de haine et de rejet, le PS s'engage résolument et fermement à :

- Appliquer à tous les mêmes règles de filiation, sans discrimination liée à l'orientation sexuelle ;
- Soutenir structurellement les associations actives dans la défense et l'accompagnement des personnes LGBTQI+ ;
- Mener des campagnes de sensibilisation aux droits des personnes LGBTQI+, sans oublier le caractère intersectionnel des discriminations qu'ils/elles subissent ;
- Renforcer la lutte, par les services de police et la justice, contre les actes et discours de haine à l'égard des personnes LGBTQI+ ;
- Afin de renforcer l'accès à la santé et à l'émancipation des personnes transgenres, en transition ou en voie de transition :
  - évaluer, renforcer et assurer l'application de la loi du 24 mai 2017 sur le changement d'identité. Il s'impose notamment d'offrir une formation renforcée aux professionnels de terrain ;
  - plaider au niveau international pour que, dans l'actuelle classification internationale des maladies, les transidentités ne relèvent plus des « troubles de la personnalité et du comportement » ;
  - permettre à toutes les personnes trans qui le souhaitent de pouvoir bénéficier d'un accompagnement psycho-médico-social intégralement remboursé par l'assurance obligatoire soins de santé ;
  - permettre à toute personne qui en fait la demande de ne pas se voir attribuer un genre à l'état-civil ;
  - prévoir un remboursement complet de la prise en charge des traitements hormonaux ou chirurgicaux pour les personnes qui s'engagent dans un processus de transition ;
  - évaluer l'opportunité de mettre en place des équipes multidisciplinaires accessibles dans l'ensemble du pays afin de permettre aux personnes trans qui le souhaitent une prise en charge adéquate, mais non obligatoire ;
- Lutter pour la reconnaissance des mêmes droits aux personnes LGBTQI+ dans tous les aspects de la vie économique, sociale et privée dans toute l'Union européenne ;
- Intégrer la dimension LGBTQI+ dans les formations EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle). Dans les formations à l'EVRAS, un volet doit pouvoir intégrer la diversité des orientations sexuelles et identités de genre et les formateurs externes labellisés doivent être formés à

ce thème. En outre, d'autres initiatives tel le Groupe d'intervention scolaire (Gris) seront évaluées et soutenues/renforcées ;

- Conclure des conventions avec les pays autorisant les adoptions par les couples de même sexe, afin de rendre la loi relative à l'adoption par ces couples davantage effective ;
- Interdire l'assignation forcée des personnes intersexuées ;
- Etablir un cadre législatif qui soutienne, de façon équilibrée pour toutes les parties, le dispositif de la gestation pour autrui (GPA).

**Qui sera la personne de contact dans votre parti pour les thèmes LGBTI+, à qui des intéressés peuvent s'adresser en cas de questions ?**

Notez ici le nom et l'adresse électronique de la personne de contact dans votre parti à quiconque puisse poser des questions concernant les thèmes LGBTI+.

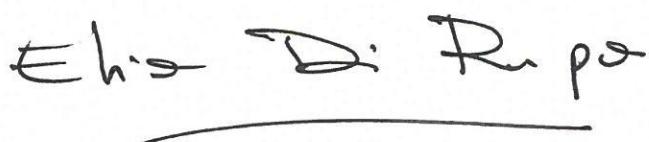
Corentin Delmotte : corentin.delmotte@iev.be

Signataire : Elio Di Rupo.

Fonction : Président.

Date : 2 avril 2019

Signature :



Elio Di Rupo